

Point de rencontre et de conseil de Bienne pour personnes sans-papiers et requérants d'asile exclus de l'aide sociale

Rapport d'activité 2014



Le Point de rencontre en chiffres

Au cours de l'année 2014, le Point de rencontre a été ouvert durant 45 mercredis après-midis. En moyenne, 25 personnes de la ville et de la région biennoise ainsi que du Jura l'ont fréquenté. Au total 1080 (en 2013 : 1673) visites d'adultes et 83 (2013 : 149) visites d'enfants ont été dénombrées ; certaines personnes y ont participées plusieurs fois. Deux des 10 bénévoles qui s'investissent au Point de rencontre ont accompagné chacun de ces après-midis. Ils ont préparé un

goûter copieux et se sont entretenus avec les personnes présentes. Deux fois par mois, le centre de consultation pour sans-papiers de Berne a proposé des entretiens individuels qui totalisent 248 (2013 : 450) pour l'année et concernent 111 personnes.

En 2014, une délégation du groupe d'accompagnement s'est réunie deux fois avec Police Berne. Ces contacts permettent de mieux se connaître et développer une meilleure compréhension réciproque. En

cas d'urgence, la prise de contact est ainsi facilitée.

Des représentants du Point de rencontre et de conseil se sont également réunis à deux reprises avec les institutions sociales biennoises afin d'échanger des informations quant à la problématique qui nous préoccupe.

Pour la première fois, nous avons conviés les membres du Conseil de ville et du Conseil municipal à une soirée d'information qui a eu lieu le 4 juin 2014. Les 8 politiciennes et politiciens présents ont ainsi eu l'occasion de connaître le travail que nous déployons. Une discussion animée a suivi la présentation.

Dans son édition de Noël, le journal Bieler Tagblatt a consacré toute une page à notre offre de soutien et de conseils aux sans-papiers.

Changements intervenus

Depuis janvier 2014, les personnes vivant de l'aide d'urgence dans le canton de Berne, reçoivent, en plus de l'hébergement dans un centre collectif, à nouveau de l'argent pour assurer leur subsistance (CHF 8.- par jour – pour les familles ce montant est réduit en conséquence). Il n'y a donc plus d'aide en nature. Les requérants d'asile déboutés ne sont plus hébergés dans des centres spécifiques (Gampelen ou Aarwangen) comme précédemment, mais répartis dans des centres sur tout le canton.

La diminution du nombre de consultations est peut-être à mettre en lien avec ces modifications. Une autre raison réside éventuellement aussi dans les changements intervenus au Point de rencontre lui-même. Depuis juin 2013, les consultations n'ont plus lieu chaque semaine, mais deux fois par mois. De plus, le service de l'Aide aux passants des églises a déménagé en novembre et les usagers ont dû retrouver le chemin vers les nouveaux locaux.

Mais sur le fond, il est à relever que le centre de consultation est toujours très apprécié des nombreuses personnes qui le sollicitent pour des besoins les plus divers.

Julia Egenter

Démarrage dans les nouveaux locaux

L'aide aux passants des églises s'est installée à la rue Dufour 65 en novembre 2014 et le Goûter – Point de rencontre se tient depuis lors dans les locaux de l'Armée du salut à la rue Dufour 46, situés juste en face. Depuis le 26.11.2014 nos activités ont donc lieu à la nouvelle adresse. Plusieurs bénévoles ayant trouvé un emploi, il y a aussi eu des changements dans l'équipe d'accompagnement. Et puis, il a fallu trouver ses repères dans les locaux de l'Armée du salut. Une collaboratrice bénévole qui est également membre de l'Armée du salut nous a beaucoup aidés pendant cette période et, dans les premiers temps, elle était présente tous les mercredis après-midis. Je lui en suis très reconnaissante.

Nous étions un peu inquiets de savoir comment allaient s'organiser les consultations individuelles les mercredis lors de la permanence – au vu des deux bâtiments séparés. Les billets de train sont uniquement remboursés aux participants au Point de rencontre – Goûter. Si leur nombre a diminué, la convivialité entre les personnes présentes s'est cependant améliorée. Par le passé, nous avions parfois des moments d'agitation et de fébrilité mais aujourd'hui, l'ambiance est très détendue et paisible, permettant les échanges et la discussion. Le nombre de visiteurs réguliers se situe entre 12 et 15 par après-midi et tous ne demandent pas à se faire rembourser le billet de train. C'est avant tout un lieu de convivialité qui est recherché pour passer un moment ensemble au chaud.

Bien sûr, nous pourrions accueillir quelques visiteurs de plus, mais je crois que nous avons bien démarré à la nouvelle adresse et que les changements ont eu des effets positifs.

Monika Gerber

Les consultations individuelles

Les gens qui nous consultent ont derrière eux une longue histoire de souffrance et l'espoir d'être un jour en sécurité les poussait vers l'avenir. Ils sont maintenant arrivés en Suisse, y sont restés et beaucoup d'entre eux savent qu'un retour dans leur pays est impossible ; ils constatent aussi que l'avenir ici est bouché. Même une fois que nous avons été obligés de les informer que nous ne voyions aucune possibilité pour que leur séjour soit légalisé,

ils viennent régulièrement à nos consultations du mercredi. La plupart du temps il s'agit de donner un coup de main pour des affaires du quotidien. Nous soutenons les gens lors de la conclusion d'une assurance maladie, écrivons des demandes de fonds afin d'alléger quelque peu leur précarité ou bien nous les accompagnons dans une procédure de reconnaissance en paternité.

Il y a ces deux femmes qui se sont enfuies jusqu'en Suisse en raison de la violence conjugale qu'elles ont subi. Elles savent que la raison de leur exil n'est pas un motif suffisant pour une réponse positive à leur demande d'asile. Elles vivent donc cachées et essaient de survivre avec 100 - 200 francs par mois. Et puis il y a ce couple de parents espagnols au bénéfice d'un permis de séjour en Suisse qui vit dans la crainte d'annoncer la présence de leurs enfants ici. Leur salaire est-il suffisant, leur appartement assez grand pour que les autorités acceptent qu'ils puissent rester en Suisse ? Il y a aussi ce jeune homme qui vit dans un centre d'aide d'urgence et qui a urgemment besoin d'une veste adéquate pour affronter le froid de l'hiver. Et puis ce jeune couple qui vient nous consulter à quelques jours de la naissance de leur enfant ; avant de pouvoir se marier, il leur faut fournir moult documents, autant d'obstacles à franchir.

Lorsqu'on nous pose la question « quels conseils donnez-vous exactement ? » je suis un peu irritée, car *le* conseil n'existe pas et il n'y a pas non plus *le* sujet. Il s'agit d'abord d'écouter les gens et de prendre leurs demandes au sérieux. Il s'agit ensuite de réfléchir aux possibilités pour surmonter une difficulté. Parfois, il faut bien le dire, et à défaut de solution durable, l'aide possible se réduit à un petit coup de pouce financier pour assurer la survie en quelque sorte. Mais d'autres fois, nous pouvons encourager les parents à annoncer leurs enfants et ainsi les faire sortir de l'ombre dans laquelle vivent les sans-papiers. Parfois, nous pouvons aussi donner des adresses où se procurer des habits gratuitement. Et parfois nous accompagnons très étroitement un jeune couple dans la course d'obstacle que représente une procédure en mariage.

Quel que soit le sujet abordé, il nous incombe

en tant que conseillers d'écouter les gens. L'écoute, fondement de nos consultations, pour que la confiance puisse s'établir et pour que les gens se sentent acceptés et reconnus.

Julia Egenter

Baraka – ou la force du travail en équipe

El Hadj est mort dans la misère, le diabète a eu raison de lui. La plaie à la jambe était grande et il avait passé quelques temps dans un grand hôpital de la capitale. Mais on l'a renvoyé à la maison en lui assurant qu'on avait fait tout ce qui était possible pour le guérir. Lorsqu'il se tordait de douleur et que ses plaintes sont devenues des hurlements, sa famille l'a accompagné encore une fois à l'hôpital situé à plusieurs heures de distance. Là, on a nettoyé sa plaie mais on ne peut rien faire de plus a-t-on dit à la famille de Hadj. Il a passé les dernières semaines de sa vie dans la maison de sa sœur qui l'a soigné du mieux qu'elle a pu. La jambe s'est mise à pourrir, l'odeur est devenue pestilentielle, jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Son jeune frère Baraka, ne voulait et ne veut pas mourir, en tout cas pas comme ça ! Cette maladie, cause de la mort de son père et de son frère, cette maladie il l'a aussi. De plus, il est impliqué dans de démêlés politiques et de ce fait il quitte son pays en 2007 pour chercher protection et soins en Suisse. Une avocate fait recours contre la décision d'asile négative. En dernière instance, la décision tombe en 2010. Les autorités compétentes sont d'avis que Baraka ne remplit pas les critères pour obtenir une protection. Même si les conditions sanitaires de son pays ne peuvent être comparées à celles de la Suisse, on est d'avis qu'il y a quand même l'accès aux soins.

Depuis lors Baraka vit dans la rue, il est sans-papiers. Une cabane dans la forêt, l'abri sous un pont ou un coin caché dans la gare lui servent de gîte pour la nuit. En guise de lit, il dispose d'un sac de couchage reçu d'une organisation d'aide aux sans-abris. Il peut apporter ses habits à laver chez un copain qui l'accueille aussi de temps en temps pour une nuit, mais jamais deux d'affilée. Tant qu'il ne sera pas attrapé dans un contrôle il peut vivre ainsi, et même, il donnerait tout pour pouvoir rester en Suisse.

Et c'est ici qu'intervient le travail en équipe : L'assistance médicale pour les sans-papiers de la Croix-Rouge permet le traitement du diabète et des maladies consécutives. Deux fois par semaine, les soins à domicile soignent les plaies dans les locaux de l'Aide aux passants des églises. Notre centre de consultation s'occupe des aspects juridiques et soutient Baraka dans l'obtention de documents dans son pays d'origine. Il a donné mandat à l'Aide suisse aux réfugiés de faire une enquête concernant l'accès aux soins dans son pays et il en résulte qu'il n'existe pas d'assurance maladie, les coûts de la santé doivent être entièrement payés par les patients. Il peut arriver que même dans le plus grand hôpital de la capitale l'insuline vienne à manquer. Dans ce pays, il n'y a qu'un seul spécialiste du diabète dont les traitements sont soutenus financièrement par une ONG en Allemagne, mais même ainsi le coût annuel du traitement s'élève à env. 700 euros pour les patients. Baraka n'arriverait jamais à réunir une telle somme. Il a vécu l'agonie et la mort de son frère. Cette expérience explique pourquoi il se cramponne à sa vie ici. Une enquête plus approfondie menée par une avocate révèle cependant que selon la pratique actuelle des autorités suisses, une demande de réexamen n'aurait aucune chance, malgré cette situation de détresse médicale.

Ainsi, il reste à Baraka le travail en équipe des institutions de soutien. Grâce à cette collaboration, sa plaie au pied est actuellement réduite à la taille d'une tête d'épingle, un grand succès ! Mais pour atteindre ce résultat, il a fallu les pansements selon le standard suisse effectués par les professionnels des soins à domicile pendant une année entière !

Marianne Klichenmann

Finances et remerciements

Les frais totaux du Point de rencontre et de conseil se sont élevés à un peu plus de CHF 70'000.- en 2014. Heureusement, les cotisations et les dons ont permis de couvrir ces dépenses et il a même été possible de constituer une petite réserve. Les deux organisations porteuses (Aide aux passants des églises/service social de l'Armée du salut et le Centre de consultation bernois aux sans-

papiers) ont à nouveau investi en prestations propres sous forme de conseils, compléments à l'aide d'urgence et remise gratuitement de produits alimentaires.

Des remerciements particuliers pour leurs contributions vont à l'adresse de :

- la paroisse catholique de Bienne ainsi que l'église catholique-romaine nationale
- la paroisse générale réformée de Bienne
- toutes les paroisses de la région de Bienne qui ont soutenu le Point de rencontre et de conseil avec des dons et des collectes
- les églises nationales et les communautés juives du canton de Berne qui soutiennent financièrement le réseau des requérants d'asile déboutés et par ce biais également le Point de rencontre et de conseil de Bienne
- toutes les donatrices et tous les donateurs privés parmi lesquels de nombreux membres de l'association VBBS de Berne qui soutient financièrement les consultations dispensées à Bienne

Un très chaleureux remerciement est adressé aux travailleurs bénévoles et aux collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'aux membres du groupe d'accompagnement qui tous soutiennent ce projet avec beaucoup d'engagement, de professionnalisme et d'humanité.

Anne-Marie Saxer-Steinlin

Groupe d'accompagnement à fin 2014

- Kordula Bertholet, conseillère bénévole
- Monika Gerber, Aide aux passants des églises / service social de l'Armée du salut, Bienne
- Marianne Kilchenmann, Centre de consultation pour sans-papiers Berne (VBBS)
- Charlotte Krebs, Service social de l'église catholique de Bienne et environs
- Liliane Gujer, Arbeitskreis für Zeitfragen, Bienne
- Pascal Lerch, service social de l'église réformée de Bienne « beratung im farel »
- Anne-Marie Saxer-Steinlin, Service Migration des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, membre du comité VBBS

Annexe : Comptes 2014 et budget 2015/2016

Zvieri-Treffpunkt mit Beratung für abgewiesene Asylsuchende und Sans-Papiers, Biel

	Budget 2014		Rechnung 2014		Budget 2015/16	
	Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag
Infrastruktur						
Untermiete, Nebenkosten, Benutzung Infrastruktur	960.00		960.00		1'800.00	
Material, diverses	200.00				200.00	
Freiwilligen						
Spesen, Weiterbildung	1'200.00		522.00		800.00	
Anerkennung, Geschenke	300.00		69.70		300.00	
Dienstleistungen						
Verpflegung	2'500.00		1'738.65		2'200.00	
Reisekosten	22'000.00		19'346.10		20'000.00	
Beratung (EL VBBS)	21'000.00		21'000.00		21'000.00	
Ergänzende materielle Nothilfe (EL VBBS)	18'000.00		18'000.00		18'000.00	
Erg.Nothilfe (SleepIn, Gassenküche, Occasionkleider)	2'000.00		156.10		2'000.00	
Lebensmittelabgabe (EL Passantenhilfe)	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	2'500.00	2'500.00
Projekt- und Freiwilligen-Begleitung						
Lohnanteil	6'000.00		6'000.00		6'000.00	
Beiträge						
Ref. Gesamtkirchgemeinde Biel		5'000.00		5'000.00		5'000.00
Röm.-kath. Kirche Biel		10'000.00		10'000.00		10'000.00
div. Spenden / Kollekten		5'000.00		7'686.75		5'000.00
KKF-Beitrag (Unterstützungsnetz für abgewiesene AS)		9'586.00		9'586.00		6'000.00
Beiträge durch Gesuche		5'000.00		7'600.00		5'000.00
Beiträge durch Gesuche für Beratung, Nothilfe VBBS		39'000.00		39'000.00		39'000.00
Zins Depotkonto				105.05		
Total	76'160.00	75'586.00	69'792.55	80'977.80	74'800.00	72'500.00
Überschuss/Verlust		-574.00		11'185.25		-2'300.00

Stiftung Heilsarmee Schweiz, Depotkonto DJ 204288, Sans-Papiers "Zvieri-Treff"						
Jahresanfangskapital		15'285.15		15'285.15		23'470.40
Überschuss/Verlust	-574.00			11'185.25	-2'300.00	
Jahresendkapital		14'711.15		26'470.40		21'170.40

Legende:

EL: Eigenleistungen, als Aufwand und Ertrag verbucht

VBBS: Verein Berner Beratungsstelle für Sans-Papiers

Passantenhilfe: Sozialberatung Heilsarmee/Kirchliche Passantenhilfe

KKF: Kirchliche Kontaktstelle für Flüchtlingsfragen